

### Accès aux documents administratifs

d'accord et à mon avis, il serait bien difficile à un député de s'opposer au principe de l'accès aux documents et aux renseignements officiels concernant l'administration gouvernementale, afin que la population soit mieux à même de comprendre ce que fait exactement le gouvernement et soit au courant du succès ou de l'insuccès de son administration.

Maintenant que la bureaucratie a pris une telle envergure, il est plus particulièrement important que la population soit rassurée, en sachant qu'elle a accès à des renseignements du gouvernement et à son sujet, aussi bien qu'aux renseignements dont il est fait mention dans les articles du bill rédigés par le député de Surrey-White Rock. Il a mentionné que le premier ministre (M. Trudeau) a fait un effort dans ce sens en 1969, lorsqu'il a rendu disponibles les résultats de recherches antérieures à 1939. Bien que ce soit désappointant quand on s'attend à beaucoup plus, il faudrait se réjouir de voir qu'on a fait un pas dans cette direction.

Du point de vue historique, on peut retracer les mobiles de certaines initiatives ministérielles et mieux comprendre les pouvoirs et pressions qui ont abouti à des mesures législatives ou la tournure des événements que le gouvernement pouvait influencer à l'époque. Mais j'ai quand même de sérieuses réserves, car ce n'est pas chose facile que de traiter des divers genres de renseignements que le gouvernement possède.

Le député nous a priés de ne pas trop entrer dans les détails, de ne pas disserter trop longtemps ni trop rigoureusement sur les divers points de la mesure législative. Je sais ce que cela signifie. Cela m'inquiète d'entendre dire que tel ou tel renseignement pourrait être communiqué par le gouvernement pour inspirer confiance aux gens et leur permettre de comprendre ce qui se passe, car il reste à juger de la décision à prendre sur ce qui doit être communiqué ou non. Un certain élément de censure entre en jeu ici. Je m'interroge sur la constitutionnalité de la chose s'il n'y a pas accord de la part des autres paliers de gouvernement, lorsqu'on sait qu'un si grand nombre de nos dossiers sont en double exemplaire chez eux, qu'on se les partage et qu'ils ne sont pas exclusivement à nous.

Dans le secteur privé, le contrôle des provinces est plus considérable que le nôtre et je sais que la province d'Ontario a pris une initiative, ou du moins a exprimé le désir de la prendre, en préconisant une mesure législative de nature à assurer la protection voulue à la population, dans les domaines où existent parfois des renseignements faux et erronés sur des particuliers à leur insu.

On parle de la possibilité que le gouvernement permette la communication de renseignements de cette nature. Je pense que dans le cas du ministère des Affaires extérieures par exemple, on devrait y mettre des réserves. L'auteur du projet de loi convient de la nécessité de restrictions, mais il faut dire que des entretiens comportent des aspects, des penchants et des attitudes particulières lorsqu'il s'agit de négocier en vue d'obtenir quelque chose sur le plan international. Le genre et les méthodes adoptés par notre ministère des Affaires extérieures, qui jouit d'une grande considération je crois dans le monde, pourraient être gravement compromis s'il y avait moyen de retracer telle prise de position ou telle façon de voir par la lecture d'un rapport de tous les événements, même si la sécurité nationale ne se trouvait nullement en péril dans tout cela. Ainsi, on court toujours ce risque.

Il en va de même pour la défense nationale. Je suis convaincu que les autres partis aimeraient avoir des renseignements sur des échecs comme celui du *Bonaventure*.

[M. Fleming.]

Cela me gêne sans aucun doute, étant donné le parti que je représente, mais ce sont des choses qui arrivent et qui nous servent de leçons et nous pouvons éviter de commettre les mêmes erreurs à l'avenir en prenant des mesures. Ce que propose le député nous rendrait plus capable de prévenir de tels échecs et de nous assurer qu'ils ne pourront pas se produire. Et pourtant, en voulant avoir un renseignement donné à un moment donné et en exigeant que ce renseignement soit rendu public, si l'on réunit tous les éléments d'information il pourrait arriver que les renseignements divulgués portent préjudice à notre sécurité.

Je pense que nous devons faire preuve d'une grande précision dans les renseignements que nous divulguons au sujet des entreprises, étant donné la concurrence qui existe entre une petite entreprise et une autre. En publiant certaines statistiques, nous devons prendre bien soin de ne pas nuire à une autre société.

Les gens se sentent frustrés lorsqu'ils doivent traiter avec l'armée de bureaucrates qui existe à l'heure actuelle. Bien entendu, la Fonction publique se compose en grande partie de personnes honnêtes et compétentes. Néanmoins, elles forment un mur massif que bien des gens ont du mal à traverser. Il est important que les gens sachent qu'ils peuvent obtenir des renseignements sur les mesures que prend le gouvernement et sur la situation, afin de mieux comprendre ce que fait le gouvernement. Cela rehausserait un peu le prestige de la Chambre des communes. Cela nous donnerait une meilleure compréhension et cela donnerait à l'opposition de meilleurs moyens de critiquer et d'attaquer. Il est évident que cela améliorerait le gouvernement, quel que soit le parti qui le constitue.

Toutefois, la question n'est pas si simple pour que nous puissions la régler grâce à un projet de loi comme celui qui est à l'étude. Bien que l'on en parle beaucoup à l'heure actuelle, je serais tout à fait opposé à ce que le projet de loi soit adopté sous sa forme actuelle sans que l'ensemble de la question fasse l'objet d'une étude approfondie. Je sais que je ne suis pas censé parler des mesures législatives à venir, mais le député de Peace River (M. Baldwin) a déclaré qu'il pensait à une mesure plus rigoureuse qu'il proposerait peut-être plus tard. A mon avis il y aurait lieu de faire beaucoup plus dans le secteur privé. Il ne s'agit pas tant de fausse information que de la crainte d'une fausse information et des mesures en ce sens s'avèreraient peut-être avantageuses.

Je ne crois pas qu'il me faille aller plus loin sur des questions qui ne relèvent pas de nous ici, comme les bureaux de crédit et le reste. Nous vivons à une époque où notre intimité se voit sérieusement menacée par toutes sortes de dispositifs mécaniques comme les agences de personnel, les agences de détectives privés et les bureaux de crédit qui peuvent se renseigner et faire rapport sur nous. Nous les craignons parfois beaucoup plus que nous le devrions. Si le gouvernement fédéral prenait les dispositions que propose ce bill et si les provinces leur donnaient suite, si des mesures législatives étaient adoptées en ce sens aux échelons appropriés et visaient également le monde des affaires, nous pourrions publier les renseignements que les gens ont droit de connaître surtout lorsqu'ils les mettent en cause. Nous en bénéficierions tous. Toutefois, je formule la réserve que cela devrait être fait très bien, bien étudié et avoir fait l'objet d'un débat sérieux.

• (1750)

Pour conclure, même si je suis au courant du travail que nous accomplissons au cours de l'heure réservée aux ini-